



Département du développement territorial et de l'environnement

Canton de Neuchâtel

Promotion de la mobilité douce auprès des jeunes



Proposition d'application de l'art. 21 LMD

Version 003 du 3 mai 2019

Pour le Groupement ATE – PRO VELO – TCS :

TABLE DES MATIERES

1.	PROBLÉMATIQUE	3
1.1	Constat	3
1.2	Objectifs de la démarche	3
1.3	Processus	4
2.	PROJETS POUR L'ANNÉE 2019	5
2.1	Bike2school	6
2.1.1	Plan d'action	6
2.2	DÉFI VÉLO	7
2.2.1	Plan d'action	7
2.3	Cours de conduite à vélo	8
2.3.1	Plan d'action	8
2.4	Plan de mobilité scolaire	9
2.4.1	Plan d'action	9
3.	ESTIMATION DES COÛTS	10
4.	ÉQUIPE DU GROUPEMENT	12
5.	PLANNING	13
6.	CONCLUSIONS	13
7.	ANNEXES	14
7.1	Courrier type pour Bike2school	14
7.2	Courrier type pour Défi Vélo	15
7.3	Courrier type pour le plan de mobilité scolaire et le stationnement vélo	16

1. PROBLÉMATIQUE

1.1 CONSTAT

La mobilité présente des défis importants en termes d'efficacité avec des effets majeurs sur la santé publique, les coûts, l'économie d'énergie et la qualité de vie en milieu urbain. C'est pourquoi le canton s'est doté d'une loi sur la mobilité douce (LMD) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

L'article premier de la LMD indique que celle-ci « a pour but de promouvoir et de développer la mobilité douce ainsi que d'assurer la concrétisation d'une stratégie cantonale de mobilité douce sur l'ensemble du canton visant notamment à augmenter significativement la part modale des déplacements cyclables pour atteindre voire dépasser la moyenne nationale ».

L'article 21 de la LMD souligne que « le Conseil d'État et les Conseils communaux peuvent charger, d'entente avec elles, des organisations privées spécialisées dans la mobilité cyclable, la valorisation urbaine ou la promotion de la culture de la mobilité cyclable, de tâches de promotion de la mobilité cyclable en les indemnisant pour leurs prestations dans le cadre d'un accord de prestations ». Dans ce cadre, le chef du DDTE, Laurent Favre, a invité le 8 novembre 2018 les sections neuchâteloises des associations ATE, PRO VELO et TCS pour mettre en place une collaboration entre le canton et ces organisations spécialisées.

Le canton prévoit un montant de CHF 20'000.- par an TTC pour la promotion du vélo dans le canton.

1.2 OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Au vu du contenu de la LMD, le présent document proposé par les sections neuchâteloises des associations ATE, PRO VELO et TCS a pour but de favoriser chez les jeunes les mobilités actives en général mais avec un accent particulier pour le vélo. En effet, selon la confédération et de nombreuses études scientifiques, « de multiples indices attestent de l'augmentation de la sédentarité et la baisse de l'activité physique chez les enfants et les jeunes ».

La démarche met l'accent sur les aspects promotionnels plus qu'infrastructuraux puisque ces derniers sont déjà traités par le Service des ponts et chaussées (SPCH) et les communes par la mise en œuvre du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC).

1.3 PROCESSUS

Les associations pilotent les projets de promotion de la mobilité douce avec le soutien du canton. Le processus est schématisé par le diagramme ci-dessous.

Nos associations respectives bénéficient d'une large diversité d'expériences dans le domaine de la mobilité. Le regroupement des trois associations autour d'une stratégie commune permettra des synergies en termes de compétences, de logistique, de communication ainsi que de ressources humaines. Le soutien du canton par des aides financières et une communication ciblée (courriers selon les modèles-types annexés) augmentera significativement la visibilité et l'impact des mesures proposées.

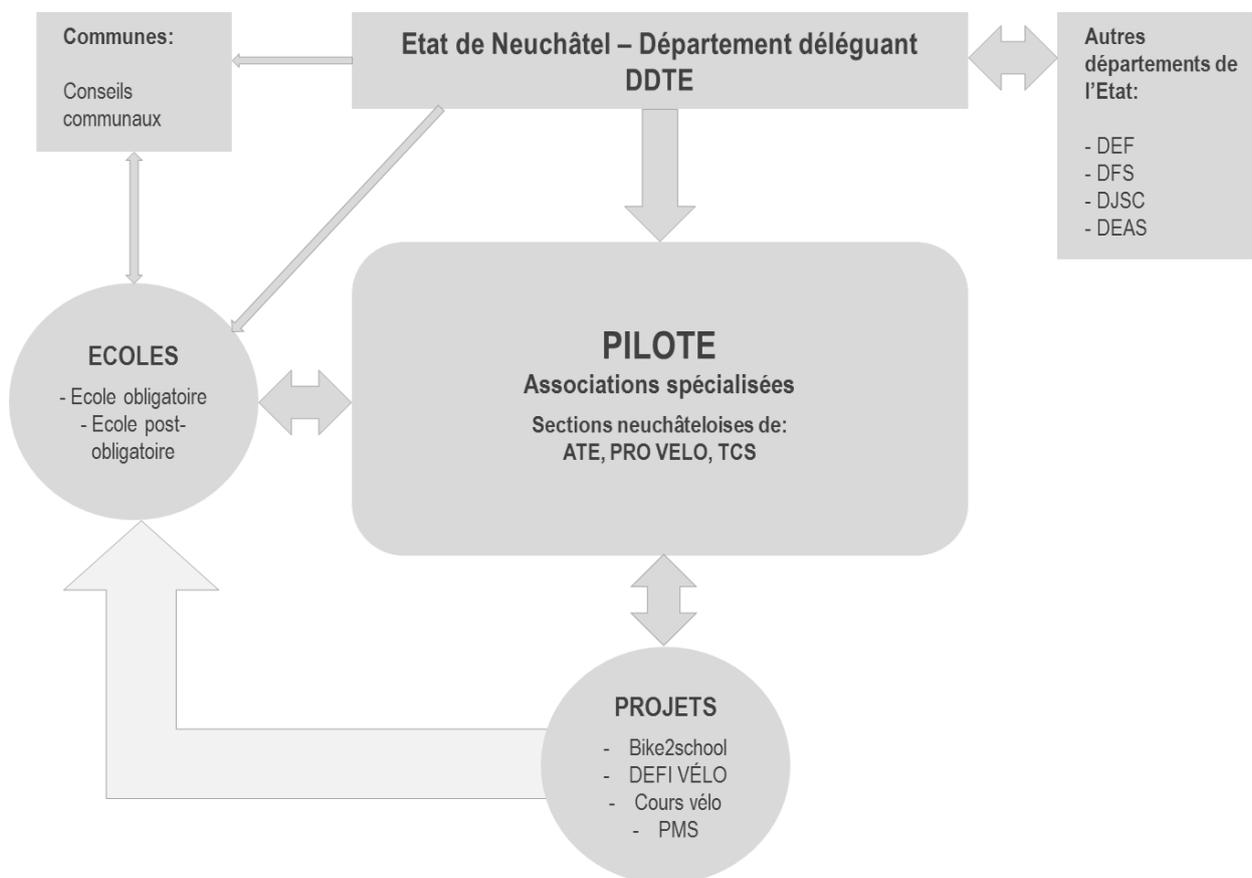


Figure 1 : Schéma organisationnel.

2. PROJETS POUR L'ANNÉE 2019

Selon la discussion en plénum lors de la séance du 8 novembre 2018, les associations et le canton se sont mis d'accord pour mettre l'accent sur la promotion du vélo auprès des jeunes.

Dans ce cadre, le présent dossier propose une mise en œuvre en 4 projets qui sont développés dans les chapitres suivants et qui doivent être menés en parallèle. Le canton soutiendra chacun de ces projets par un apport financier (dans le cadre de l'enveloppe de 20'000.- par année prévue), par un courrier officiel adressé aux partenaires concernés et/ou par un communiqué de presse.

La démarche concernant autant les aspects de la mobilité que de la jeunesse et de la santé, les communications émises par le canton gagneraient être faites conjointement au nom du DDTE, du DEF, du DFS et du DJSC.

2.1 BIKE2SCHOOL

Ce projet¹ vise à promouvoir la pratique du vélo auprès des élèves de l'école obligatoire (de 10 à 16 ans). Il connaît un franc succès en Suisse alémanique avec par exemple 45 classes de 26 écoles participantes dans le canton de Berne en 2018 ! En revanche, dans le canton de Neuchâtel une seule classe de l'EOREN a participé à cette action.

Selon le site internet bike2school.ch, 21 cantons et demi cantons prennent en charge les frais de participation, soit 80.- par classe participante. Le canton de Neuchâtel ne fait pas encore partie de cette liste.



Figure 2 : Exemple d'activités ludiques proposées dans le cadre de Bike2school. (Source : PRO VELO Suisse)

2.1.1 Plan d'action

Canton :

- Offrir aux écoles les frais de participation (80.- par classe), comme le font déjà 21 cantons suisses.
- Ecrire une lettre aux directions des écoles du cycle obligatoire afin de les encourager à prendre part à cette action (voir lettre type annexée)

Associations :

- Le projet Bike2school est mis sur pied par PRO VELO Suisse.
- Proposer au Canton un courrier type à adresser aux écoles du cycle obligatoire.

Coût à prélever dans le fonds de 20'000.- (hypothèse de 10 classes participantes) : 800.-

¹ Bike2school motive les élèves de toute la Suisse à enfourcher leur petite reine. A partir de 10 ans, les élèves se rendent à l'école à vélo aussi souvent que possible pendant la durée de l'action (4 semaines). Ils collectent ainsi des points et des kilomètres, avec à la clé des prix individuels et collectifs attrayants. Il suffit aux équipes de sélectionner les quatre semaines d'action de leur choix. L'organisation d'activités parallèles autour des thèmes du vélo, de la santé, de l'alimentation, de l'environnement et de la sécurité routière donne un élan supplémentaire à l'action et augmente les chances de gagner un prix.

2.2 DÉFI VÉLO

Le DÉFI VÉLO s'adresse aux écoles du cycle post-obligatoire (écoles professionnelles et lycées). Il se déroule sur une demi-journée et propose aux classes participantes un panel d'activités qui ponctuent un parcours effectué en milieu urbain. C'est ainsi l'occasion d'aborder les questions de la sécurité routière en situation réelle tout en montrant les aspects ludiques du vélo. Ainsi, une initiation au vélo-polo, le démontage d'une roue et d'un pneu ou encore la rencontre avec un/e voyageur/se à vélo sont autant d'occasions de se familiariser avec les différentes facettes qu'offre le vélo.

Le canton de Neuchâtel a été parmi les précurseurs en Suisse en mettant en place le DÉFI VÉLO dans la foulée de Lausanne et Genève, dès 2014 déjà. Rapidement, des établissements du Littoral, du Val-de-Travers et des Montagnes neuchâteloises ont manifesté leur intérêt en participant à l'action ! Toutefois, certains établissements n'ont à ce jour toujours pas participé au projet. D'après l'expérience vécue dans d'autres cantons, un courrier officiel du canton à l'intention de la direction des établissements scolaires permet généralement de donner une impulsion positive et d'augmenter significativement le nombre de classes participantes. Infos : www.defi-velo.ch



Figure 3 : Etape lors du parcours de Fleurier, avec le témoignage d'une voyageuse à vélo de la région. (Source : Défi Vélo)

2.2.1 Plan d'action

Canton :

- Offrir aux écoles les frais de participation (5.- par élève).
- Ecrire une lettre aux directions des écoles du cycle post-obligatoire afin de les encourager à prendre part à cette action (voir lettre type annexée).

Associations :

- Le projet DÉFI VÉLO est entièrement organisé et géré par PRO VELO.
- Proposer au canton un courrier type à adresser aux écoles qui n'ont pas encore participé à l'action.

Coût à prélever dans le fonds de 20'000.- : 2'500.-

2.3 COURS DE CONDUITE À VÉLO

Des cours de conduite à vélo obligatoires sont organisés dans toutes les écoles du cycle obligatoire dans le canton dans le cadre de l'éducation routière ([base législative : arrêté concernant l'éducation routière du 8 avril 1981](#)). Ces cours se déroulent pour tous les élèves de la 6^{ème} à la 8^{ème} année sous l'égide de la police cantonale, avec une partie pratique en site protégé ([jardin de circulation](#)), une partie théorique et finalement [l'examen cycliste](#) en milieu urbain. Il est primordial que ces cours obligatoires soient maintenus. Des représentants du TCS et de l'ATE font partie de la [Commission cantonale d'éducation routière](#). Le TCS et l'ATE soutiennent également le travail de l'éducation routière (soutien financier, brochures, vélos et autre matériel pour le jardin de circulation).

En parallèle, PRO VELO et l'ATE proposent des cours à l'attention des familles dans les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Les enfants, âgés de 6 à 9 ans, effectuent des exercices en milieu protégé (collaboration avec l'éducation routière pour l'utilisation du jardin de circulation) pendant que les parents suivent un cours théorique. Ensuite, les parents et les enfants qui ont un niveau suffisant effectuent un parcours en milieu urbain accompagnés de moniteurs/monitrices. Cette prestation n'est actuellement pas proposée en dehors de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Un nouveau cours destiné aux enfants qui ont déjà fait le cours avec les parents, mais qui viennent désormais seuls, a été mis sur pied récemment.



Figure 4 : Cours de conduite à vélo pour les enfants et leurs parents, au jardin de la circulation de La Chaux-de-Fonds. (Source : PRO VELO)

2.3.1 Plan d'action

Canton :

- Maintenir les cours de conduite obligatoires comme actuellement.

Associations :

- Renforcer l'offre en cours de conduite facultatifs à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel et les développer dans d'autres communes grâce aux synergies avec le TCS (communication).
- Augmenter le nombre de moniteurs/monitrices pour répondre à l'offre croissante.
- Mettre en place un cours spécifique pour les jeunes qui sont repérés pendant le cours obligatoire dans le jardin de circulation (préparation de l'examen cycliste) qui ne maîtrisent pas suffisamment leur vélo ainsi que pour ceux qui ont raté l'examen cycliste en milieu urbain.

Coût à prélever dans les fonds de 20'000.- (hypothèse pour travail administratif) : 0.-

2.4 PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE

Le Bureau Conseil romand de l'ATE propose aux écoles un plan de mobilité scolaire (PMS) qui a pour but de favoriser la mobilité douce pour les enfants se rendant à l'école. Cette prestation payante est généralement proposée pour les établissements du niveau primaire et secondaire I, mais elle pourrait être adaptée pour des établissements du niveau secondaire II voire post-obligatoire si besoin. Il faut prévoir un montant d'environ 25'000 à 35'000.- TTC par établissement d'environ 250 élèves. Cette prestation globale inclut une enquête auprès des élèves/parents/enseignants, un bilan de mobilité, des visites de terrain et évaluation de tous les points signalés comme dangereux, en collaboration avec un ingénieur expert en sécurité routière du bpa (Bureau de prévention des accidents, Berne), des recommandations établies conjointement par l'ATE et le bpa, ainsi qu'une campagne de sensibilisation dans l'école et un suivi. Les mesures proposées varient en fonction de la nature des problèmes identifiés, en voici quelques-unes :

- Adapter certains aménagements et mettre en place une signalétique
- Mener une campagne de communication
- Prévoir un plan avec des parcours préférentiels à pied ou à vélo
- Mettre en place des lignes de pédibus et de vélobus

Le TCS et PRO VELO pourront épauler l'ATE (ou tout autre bureau spécialisé proposant la même qualité de prestation) dans cette démarche si nécessaire. Le PMS est proposé aux communes car ce sont en général elles qui en assurent le financement. Infos : mobilitescolaire.ch



Figure 5 : Le plan de mobilité scolaire vise à promouvoir la mobilité active chez les enfants. (Source : ATE / Lundi 13 - Niels Ackermann)

2.4.1 Plan d'action

Canton :

- Ecrire une lettre aux communes neuchâteloises afin de les encourager à établir un plan de mobilité scolaire pour les établissements du niveau primaire et secondaire I (voir lettre type annexée)
- Apporter un soutien financier aux communes, par exemple 5'000.- par établissement scolaire
- Offrir un appui technique si des aménagements doivent être modifiés

Associations :

- Offrir un appui technique pour la mise en œuvre des mesures (aménagements, définition des itinéraires sécurisés, mise en place de lignes de pédibus et de vélobus, stationnement vélo, etc.)
- La section neuchâteloise de l'ATE apporte un soutien de 1'000.- par établissement scolaire.
- Le TCS pourrait apporter un soutien financier dont le montant serait communiqué fin février 2019.

Coût à prélever dans les fonds de 20'000.- (hypothèse pour 3 établissements) : 15'000.-

3. ESTIMATION DES COÛTS

L'implication des associations dans la présente démarche est globalement bénévole ou auto-financée. Les projets proposés étant déjà existants, l'objectif est d'augmenter leur envergure par un soutien du canton et par des synergies entre les trois associations.

Le plan de mobilité scolaire (PMS) est une prestation payante du Bureau Conseil de l'ATE. Celui-ci applique un tarif de 120.-/heure TTC conforme aux tarifs du Fonds pour la Sécurité Routière et il ne dégage aucun bénéfice. Dans un souci d'homogénéité et d'égalité de traitement, les prestations payantes mentionnées dans le tableau ci-dessous reprennent ce tarif horaire.

Les heures ci-dessous sont une estimation des frais pour l'année 2019. Ceux-ci peuvent varier selon l'engouement des établissements scolaires et des communes pour les projets proposés.

Action	Tâches	Heures estimées			Coûts à charge du canton	Coûts à charge de tiers
		TCS	PV	ATE		
Elaboration du dossier	Coordination associations / canton, lettres-types, rapport	8h	35h	8h	0.- 0.-	Travail bénévole (ATE, PVNE, TCS)
Bike2school	Coordination avec les écoles	0h	Prestations Bike2school	0h	0.-	0.-
	Frais d'inscription (hypothèse : 10 classes)	0h	Prestations Bike2school	0h	*800.-	0.-
DÉFI VÉLO	Recrutement de nouveaux établissements	0h	Prestations DÉFI VÉLO	0h	0.-	5.- par étudiant (écoles)
	Frais d'inscription par élève (hypothèse : 500 élèves)	0h	Prestations DÉFI VÉLO	0h	**2'500.-	
Cours vélo	Organisation de cours suppl.	0h	5h	0h	0.-	0.-
Plan de mobilité scolaire (PMS)	Accompagnement des écoles (hypothèse : 3 établissements)	0h	0h	750h	***15'000.-	~ 60'000.- à 90'000.- (communes)
Réserve	Conseil technique, événements vélos, inscriptions DÉFI VÉLO (5.-/étudiant).	Xh	Xh	Xh	1'700.-	0.-
TOTAL CANTON					20'000.-	

* Frais d'inscription Bike2school : 80.- par classe (offert par le canton)

** Frais d'inscription DÉFI VÉLO : 5.- par élève (offert par le canton)

*** Plan de mobilité scolaire : 5'000.- de subvention par établissement scolaire (participation du canton)

Afin d'éviter tout dépassement du budget de 20'000.- mis à disposition par le canton, les premiers demandeurs seront les premiers servis, dans la limite du budget disponible. La subvention de 5'000.- pour les PMS est limitée à maximum 3 établissements en 2019, ce qui permet d'assurer un solde minimum de 5'000.- pour les autres projets. Les PMS peuvent être effectuées sur deux ans afin de limiter les frais annuels.

4. ÉQUIPE DU GROUPEMENT

Grâce aux ressources disponibles au sein de nos trois associations respectives, nous pouvons offrir à nos interlocuteurs des prestations de qualité et des compétences diversifiées.

PRO VELO Neuchâtel

Nom / Prénom	Formation professionnelle	Fonction et prestations
Derouwaux François	Architecte EPF Urbaniste FSU CAS Esp. public / mob. douce	Président Infrastructure Communication
Alessandro Ambuehl	Ingénieur EPFL	Vice-président Infrastructure
Johanna Lott Fischer	Ingénieure EPFZ	Comptabilité Responsable cours vélo Responsable administrative
Lydie Stirnemann	Assistante de projets	Co-responsable du groupe Val-de-Travers
Eric Sivignon	Ingénieur INSA	Co-responsable du groupe Val-de-Travers
Alain Bezençon	Travailleur social	Responsable du groupe Montagnes
André-Laurent Perruchoud	Géographe dipl.	Coordinateur romand DÉFI VÉLO
Yvonne Müller	Philosophe, géographe, éthnologue dipl.	Responsable Bike2school (PRO VELO Suisse)

ATE Neuchâtel

Anne Tissot	Secrétaire d'association	Co-présidente
Christian Piguet	Retraité, ingénieur et professeur EPFL	Co-président
Marie-Claire Petremand	CAS Mobilité	Membre du comité
Françoise Lanci-Montant	Politologue	Responsable Bureau Conseil ATE (ATE Suisse, bureau romand), spécialiste Plan de mobilité scolaire
Emilie Roux	Géographe dipl.	Chargée de projet Bureau Conseil ATE (ATE Suisse, bureau romand), spécialiste Plan de mobilité scolaire

TCS Neuchâtel

Jean-Luc Vautravets	Retraité	Président de la section du littoral
Doris Pellaton	Retraîtée, secrétaire	Présidente de la commission transports environnement
Bernard Chételat	Retraité	Président de la section du Jura neuchâtelois

5. PLANNING

Le présent rapport a pour but de proposer des mesures simples et rapides à mettre en œuvre afin que les premiers effets de l'aspect « promotion » de la LMD soient déjà perceptibles dans le courant de l'année 2019. Le planning ci-dessous indique les échéances à respecter pour atteindre cet objectif.

Resp.	Tâches	2019				2020
		Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1
Pilote	Transmission du projet de stratégie au DDTE					
Pilote/DDTE	Séance de coordination pilote / DDTE et autres services cantonaux si nécessaires					
Pilote	Adaptation du rapport, transmission au DDTE					
DDTE	Confirmation de la répartition du crédit par projet					
DDTE	Envoi des courriers aux écoles et aux communes					
Pilote	Coordination avec les écoles (B2school, Défi Vélo)					
Pilote	Coordination avec les communes (plan de mob. scolaire)					
Pilote	Transmission au DDTE d'un bilan de l'année 2019					
Pilote/DDTE	Séance de coordination pilote / DDTE pour définir la stratégie 2020					
Pilote	Adapt. et transmission du projet de stratégie au DDTE					

6. CONCLUSIONS

Pour répondre à la demande du DDTE, nos associations s'unissent pour concrétiser la stratégie discutée avec le canton en proposant une première série de mesures de promotion du vélo. La mise en œuvre de celles-ci doivent à terme permettre de respecter les objectifs fixés par la LMD, soit « atteindre voire dépasser la moyenne nationale » en termes de part modale des déplacements à vélo.

La démarche proposée cherche à mettre en place une collaboration concrète entre le groupe de pilotage (associations ATE, PRO VELO et TCS avec le soutien du DDTE et des autres départements cantonaux concernés), les écoles et les communes. L'implication de chacun de ces acteurs est indispensable pour pouvoir concrétiser à court terme les mesures incitatives proposées, simples et efficaces, pour une mobilité plus active chez les jeunes.

Neuchâtel, le 3 mai 2019

Associations pilotes :

ATE Neuchâtel

Anne Tissot
Christian Piguet

PRO VELO Neuchâtel

François Derouaux

TCS Neuchâtel

Jean-Luc Vautravers

Neuchâtel, le

Département cantonal pilote :

DDTE

Laurent Favre

7. ANNEXES

7.1 COURRIER TYPE POUR BIKE2SCHOOL

Aux Directions des écoles du primaire et du secondaire I

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Face au recul de la pratique du vélo chez les jeunes, l'action Bike2school vise à faire redécouvrir aux jeunes dès 10 ans le plaisir de la petite reine par le jeu, tout en les sensibilisant à la sécurité routière. Ce projet connaît un large succès en Suisse alémanique où la culture du vélo est sensiblement plus prononcée que dans notre canton. Toutefois, une classe de l'EOREN participe à cette action depuis plusieurs années, pour le plus grand plaisir des élèves participants !

Convaincus du bien-fondé de l'action Bike2school en termes de promotion de la santé, de responsabilisation des enfants et de prévention pour la sécurité routière, nous encourageons les écoles neuchâteloises à y prendre part. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge les frais de participation, soit 80.- par classe participante. Les inscriptions se font directement en ligne sur le site internet bike2school.ch. L'association PRO VELO Suisse se tient à votre entière disposition en cas de questions :

- Mme Yvonne Müller, tél. 031/318.54.14, info@bike2school.ch

En espérant que ce projet trouvera un écho favorable au sein de votre établissement, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos cordiales salutations.

SIGNATURE

Annexe : plaquette de présentation de l'action Bike2school

7.2 COURRIER TYPE POUR DÉFI VÉLO

Aux Directions des écoles du secondaire II

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Face au recul de la pratique du vélo chez les jeunes, l'action DÉFI VÉLO vise à faire redécouvrir aux jeunes de 15 à 20 ans le plaisir de la petite reine par l'action et le jeu, tout en les sensibilisant à la sécurité routière (www.defi-velo.ch). Initié dans la région lausannoise en 2011, ce projet s'est progressivement étendu à divers cantons suisses, dont Neuchâtel dès 2014 avec un large succès auprès de la plupart des établissements scolaires post-obligatoires du canton.

DÉFI VÉLO est soutenu par le canton de Neuchâtel, ainsi que par de nombreuses communes neuchâteloises. Les classes qui y participent expérimentent pendant 3 heures les multiples facettes du vélo (confiance, agilité, mécanique, rencontre, circulation dans le trafic) lors d'une phase dite Qualif'. Par équipes de 5 à 8 élèves encadrées par des moniteurs et monitrices formés, chaque classe tente d'obtenir un maximum de points par poste afin de se qualifier pour la Finale qui a lieu chaque été.

Convaincus du bien-fondé de l'action DÉFI VÉLO en termes de promotion de la santé et de prévention pour la sécurité routière, nous encourageons votre école à y prendre part, de façon à ce que chaque élève puisse y participer au moins une fois durant son cursus scolaire. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge les frais de participation, soit 5.- par élève participant. Les inscriptions se font directement auprès de M. André-Laurent Perruchoud, chargé de projet Neuchâtel (021/312.19.16, andre-laurent@defi-velo.ch).

Nous vous transmettons également, à titre informatif, la plaquette de présentation de l'action Défi Vélo.

En espérant que ce projet trouvera un écho favorable auprès de votre établissement, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos cordiales salutations.

SIGNATURE

Annexe : Plaquette de présentation de l'action Défi Vélo

7.3 COURRIER TYPE POUR LE PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE ET LE STATIONNEMENT VÉLO

Aux Conseils communaux neuchâtelois

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à la LMD en vigueur, le canton soutient la mobilité douce auprès de l'ensemble de la population et a décidé dans un premier temps de mettre un accent particulier auprès des jeunes. En effet, selon la confédération, « de multiples indices attestent l'augmentation de la sédentarité et la baisse de l'activité physique chez les enfants et les jeunes ». Afin d'encourager une mobilité plus active chez les enfants, il nous paraît fondamental que les élèves de notre canton puissent se rendre à l'école de manière autonome, grâce à des itinéraires piétons et cyclables sécurisés.

L'élaboration d'un Plan de Mobilité Scolaire (PMS) est un outil efficace pour atteindre ce but. Il permet en effet d'identifier les principaux points noirs des itinéraires pratiqués par les écoliers et d'apporter des mesures d'amélioration concrètes et efficaces. L'Association Transports et Environnement (ATE, Bureau Conseil romand) notamment a une grande expérience en la matière et réalise des PMS dans toute la Suisse et dans les cantons romands en particulier. Cette prestation est proposée pour un montant global situé entre 25'000 et 35'000.- par établissement scolaire d'environ 250 élèves (le montant peut être réparti sur deux ans). Le canton soutient ce type de démarche en apportant un **soutien financier de 5'000.-** par établissement scolaire pour l'élaboration d'un PMS et certaines associations prévoient également d'apporter un soutien financier. Des informations sur les PMS sont disponibles sur le site www.mobilitescolaire.ch. Pour toute information ou pour obtenir une offre détaillée, vous pouvez contacter :

- Association ATE, Madame Françoise Lanci-Montant, francoise.lanci@ate.ch

Pour les communes qui ne souhaitent pas effectuer une telle démarche pour l'instant, une mesure à court terme ayant néanmoins une certaine efficacité consiste à offrir un stationnement vélo de qualité aux élèves (et aux enseignants). Le vélo étant un moyen de transport sain et efficace apprécié par de nombreux élèves, nous invitons les communes à s'assurer que les établissements scolaires situés sur leur territoire offrent des places de stationnement en quantité suffisante et de qualité (abritées et avec des supports), conformément aux normes en vigueur. Cela constitue en effet le minimum nécessaire afin que la pratique du vélo pour se rendre à l'école soit attractive. Pour tout conseil dans ce domaine, vous pouvez consulter contacter le service des Ponts et Chaussées (jonathan.maret@ne.ch).

SALUTATIONS ET SIGNATURE

Annexes :

- Plaquette de présentation du plan de mobilité scolaire